



Demande :d'abrogation d'un arrêté d'expulsion

Par **kourdechakir**, le **22/01/2010** à **22:05**

Bonjour, je vous prie de bien vouloir noter:que suite aux événements de la guerre du golf en 1991 j'ai fait l'objet d'un arrêté d'expulsion du territoire français avec 15 autres arabes toutes nationalités confondues; le motif invoqué relation de nature à troubler l'ordre public.aucun contexte,qu'aucune conjoncture même la plus sensible ne s'aurait justifiée cette attitude inconséquente.la police a justifié en utilisant les textes juridiques relatifs à l'urgence absolue.pour raison d'ordre public qu'aucun élément du dossier ne semble justifié l'accusation est inconséquente sur le plan juridique du fait du fait qu'aucune de mes activités politique,religieuses ou journalistiques ne revêt un caractère susceptible de porter atteinte à l'ordre public .ma situation régulière en France,étant titulaire d'un certificat de résident valable jusqu'en 1999. et père de trois filles nées en France et une fille aînée issue d'un premier mariage que je n'ai plus revue depuis 1991.je vous demanderai qu'elles sont les démarches à suivre pour faire abroger l'arrêté d'expulsion.le droit d'avoir une opinion sur la guerre du golfe et de l'exprimer pacifiquement , en aucun cas ma position porte préjudice ou atteinte à la sûreté de l'état;face à l'injustice dont j'ai fait l'objet d'une mesure arbitraire.rnje demande que soit respecté la personne humaine dans ces droits universels ce qui implique pour tous le devoir de défendre l'état de droit contre la raison d'état.rnje vous prie de croire,en l'assurance de ma parfaite et respectueuse considération.